

Code de l'unité de formation : 83 23 05 U21 E1	Code du domaine de formation : 805
---	---

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

1. Dénomination du (des) cours	Classement du(des) cours	Code U	Nombre de périodes
Déontologie	CT	B	2
Anatomie-physiologie	CT	B	32
Aromatologie	CT	B	62
2. Part d'autonomie		P	24
Total des périodes			120

12. Réserve au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

b) Décision de l'Inspecteur pédagogique chargé de la coordination :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : 21 septembre 2010.....

Signature :

(2) A compléter

(3) Réserve à l'administration

(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

(5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM

(6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'administration)

DÉCOUVERTE DES HUILES ESSENTIELLES
Document 8bis

ANNEXE 1

FINALITES DE L'UNITÉ DE FORMATION

1. FINALITÉS GÉNÉRALES :

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité de formation doit:

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire
- ◆ répondre aux besoins de demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels

2. FINALITÉ PARTICULIÈRE :

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ d'utiliser correctement les huiles essentielles en respectant les doses à employer et les contre-indications pour son usage privé et en vue d'améliorer son bien-être.

ANNEXE 2

CAPACITÉS PRÉALABLES REQUISES DE L'UNITÉ DE FORMATION

2.1. Capacités :

L'étudiant sera capable de

En français :

- ◆ Comprendre un texte écrit en réalisant une synthèse ou en répondant à des questions y relatives ;
- ◆ Emettre de manière cohérente et structurée un commentaire personnel à propos d'un texte ;

En mathématiques :

- ◆ Effectuer des calculs sur base des 4 opérations fondamentales, des pourcentages, des règles de trois ;
- ◆ Utiliser et de convertir les unités de mesure courantes (poids, capacité, température,...)

2.2. Titres pouvant en tenir lieu :

CE2D ou CESI

DÉCOUVERTE DES HUILES ESSENTIELLES
Document 8bis

ANNEXE 3

CONSTITUTION DES GROUPES ET REGROUPEMENTS DE L'UNITÉ DE FORMATION

Maximum 30 personnes.

ANNEXE 4

PROGRAMME DE L'UNITÉ DE FORMATION

L'étudiant sera capable :

En déontologie et en éthique

- ◆ de limiter l'utilisation des huiles essentielles à un usage personnel ;

En anatomie et physiologie,

En vue d'une compréhension optimale des mécanismes d'action des huiles essentielles,

- ◆ de distinguer et comprendre les caractéristiques des systèmes anatomo-physiologiques suivants :
- ◆ endocrinien, respiratoire, digestif, ostéo-articulaire, musculaire, tégumentaire, cardiovasculaire, lymphatique, urinaire et reproducteur ;
- ◆ de différencier les différents microorganismes (bactéries, virus, mycoses et parasites) et d'en expliquer les voies de pénétration et de transmission dans l'organisme humain ;

En aromatologie :

- ◆ de distinguer et de comparer les propriétés des familles biochimiques suivantes :
 - ✓ les acides
 - ✓ les alcools C15-C20 + C9 +C10
 - ✓ les aldéhydes terpéniques et les aldéhydes aromatiques
 - ✓ les cétones
 - ✓ les esters
 - ✓ les sesquiterpènes
 - ✓ les monoterpènes
 - ✓ les hydrocarbures
 - ✓ les lactones
 - ✓ les coumarines
 - ✓ les éther-oxydes
 - ✓ les phénols-méthyls-éthers
- ◆ d'expliquer les méthodes d'extraction suivantes :
 - ✓ la distillation à la vapeur d'eau
 - ✓ l'expression à froid
 - ✓ l'extraction CO2
- ◆ de connaître les formes galéniques principales pour les huiles essentielles ;

DÉCOUVERTE DES HUILES ESSENTIELLES

Document 8bis

POUR LES HUILES ESSENTIELLES PRINCIPALEMENT UTILISEES DANS LE CADRE FAMILIAL

- ◆ d'en connaître les propriétés ;
- ◆ d'en connaître les appellations latines (noms botaniques) ;
- ◆ de distinguer les huiles essentielles pures des huiles synthétiques ;
- ◆ de respecter leurs précautions d'emploi et leurs contre-indications ;
- ◆ de connaître leurs conditions de conservation ;
- ◆ de connaître les propriétés des huiles végétales et leurs contre-indications ;
- ◆ de les choisir judicieusement en fonction des besoins personnels ;
- ◆ de déterminer le mode d'utilisation adéquat (usage interne, externe ou olfactif, application cutanée, frictions, massages, bains, onctions, bains aromatiques, diffuseurs d'arômes, inhalations,...)
- ◆ de définir les hydrolats
- ◆ de connaître la caractérogénie des huiles essentielles ;
- ◆ d'identifier les différentes huiles essentielles par leur odeur ;

A partir de problèmes du quotidien, comme ceux cités ci-dessous, et afin d'améliorer son bien-être,

- douleurs articulaires et musculaires
- problèmes circulatoires et jambes lourdes
- problèmes respiratoires (rhume, sinusite, maux de gorge,...)
- maux de tête et insomnie
- fatigue et déprime
- problèmes de digestion
- coups et foulures
- plaies et coupures
- problèmes dentaires
- problèmes de stress
- mycoses cutanées, unguéales
- traumatisme et choc physiques et émotionnels
- halitose
- aphtes...

l'élève sera capable de choisir une huile essentielle ou une synergie.

ANNEXE 5

CAPACITES TERMINALES DE L'UNITÉ DE FORMATION

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable dans le cadre de l'utilisation à usage personnel,

Face à une huile essentielle proposée par le chargé de cours :

- de l'identifier olfactivement ;
- de citer et d'expliquer ses indications, propriétés principales et contre-indications ;
- de décrire ses conditions de conservation optimales ;

Face à un problème du quotidien lui soumis par le chargé de cours et afin d'améliorer son bien-être :

- de justifier le choix d'une huile essentielle ou d'une synergie ;
- de déterminer le dosage adéquat et le mode d'utilisation.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- le niveau de précision et de clarté dans les justifications,
- le degré de pertinence.

DÉCOUVERTE DES HUILES ESSENTIELLES
Document 8bis

ANNEXE 6

CHARGÉ DE COURS DE L'UNITÉ DE FORMATION

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en rapport avec le programme du présent dossier pédagogique.